

FICHE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION LEADER



Intitulé du projet : Construction d'une base sport nature

Maître d'ouvrage : Commune de St-Sulpice-sur-Risle	Localisation du projet : St-Sulpice-sur-Risle
Taille de « l'entreprise » (au sens communautaire : toute structure exerçant une activité économique)*	
Effectif :	Chiffres d'Affaires annuel ou total Bilan annuel :
Nom, Prénom et Fonction du représentant légal : SELLIER Jean, Maire	
Fiche action n°3 : Offrir des services performants et adaptés	Numéro de dossier OSIRIS :
Date de dépôt de dossier : 4 mars 2015	Echéancier de réalisation : Mai 2015 à Juin 2016

Présentation de l'opération

Contexte global de l'opération

La commune de St-Sulpice-sur-Risle est propriétaire d'un bâtiment ancien et vétuste. Celui-ci est situé au cœur du bourg, à quelques centaines de mètres de la « Manufacture Bohin », haut lieu touristique local qui attire environ 15 000 visiteurs/an et à une cinquantaine de mètres de la rivière « la Risle ».

Ce bâtiment était l'ancienne imprimerie « BOHIN ». Depuis les années 2000, la commune l'a mis à disposition de l'association **Caf Ris'Adventure***.

Cette dernière propose plusieurs activités de sport-nature (kayak, escalade, tir à l'arc, VTT) accessibles à ses adhérents et à tout public. Dans le local communal, l'association accueille les visiteurs, organise ses réunions, et stocke son matériel (kayaks, gilets de sauvetage, ...).

Toutefois, la vétusté et le manque de fonctionnalité du bâtiment (absence de vestiaires notamment) pénalisent la visibilité du lieu par le monde extérieur et ne met pas en lumière sa fonction. Les conditions déplorables de l'accueil et l'état du bâtiment nuisent à l'attractivité du site et ne favorisent pas le développement de nouvelles activités « nature ».

En termes d'offres de ce genre, les plus proches bases de loisirs se situent à 1h30 à l'Ouest et au Nord-Est de Saint-Sulpice-sur-Risle : Torchamp (61), Clécy (14) et Poses (27).

La commune souhaite donc créer un nouveau bâtiment qui puisse accueillir la base « Sport-Nature ».



Ancienne imprimerie BOHIN

Parallèlement, la commune doit répondre à un autre problème : la double utilisation de la salle communale. Celle-ci, proche de l'ancienne imprimerie, est utilisée pour divers usages : la restauration scolaire, gérée au niveau intercommunal, et les animations récréatives et culturelles, organisées et gérées par les associations locales (répétitions de théâtre, répétitions de danses, cours de français/espagnol, ...). Ces multiples activités et usages deviennent incompatibles avec la salle. Afin de maintenir les pratiques culturelles et artistiques, voire d'en développer de nouvelles (des actions sont en cours de réflexion avec la « Manufacture Bohin »), la commune doit construire une nouvelle salle communale tandis que l'ancienne sera entièrement dédiée à la restauration scolaire.

L'association **CAF Ris'adventure est née en 1991. Elle compte une centaine d'adhérents et accueille pas moins de 800 visiteurs/an, toutes activités confondues. En 2013, l'association a redéfini son projet associatif et a entrepris des démarches de développement de son activité : embauche d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour mettre en œuvre le projet associatif, création d'un site VTT labellisé « FFC » en 2014 (Fédération Française de Cyclisme – ce site permet d'inscrire l'Est du PETR dans un réseau national reconnu ; ce projet a reçu notamment le soutien financier de l'Europe à travers le programme Leader du GAL Pays d'Ouche), ...*

Ses activités sont encadrées par une équipe de bénévoles diplômés (moniteurs BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien), moniteurs SAE (Structure Artificielle d'Escalade), moniteurs BEESAPT (Brevet d'Etat d'Eduteur Sportif Activité Physique pour Tous), moniteur ETAPS (Eduteur Territorial des Activités Physiques et Sportives)). Son crédo est la découverte de pratiques sportives et récréatives valorisant les ressources naturelles locales.

Descriptif de l'opération

Afin de pérenniser les activités existantes et de développer une nouvelle offre, non pourvue par le secteur privé, faute de rentabilité, la commune, après une longue phase d'études, a décidé de créer un espace exemplaire : **la construction d'un ensemble unique composé d'une « base sport-nature » et d'une salle communale, relié par un hall d'entrée commun.** L'ensemble se situe en plein cœur de bourg, à proximité de l'ancienne imprimerie (qui sera détruite) et de la rivière « la Risle ». Un chemin piétonnier bien matérialisé permettra de relier la base nature à la rivière, permettant un accès plus aisé avec les kayaks. L'ensemble du bâtiment sera mis à disposition gratuitement auprès des associations locales. La commune prévoit de formaliser ces mises à disposition par des conventions de partenariat.

La nouvelle construction s'intégrera bien dans le paysage par sa qualité architecturale :

- bâtiment semi-enterré, de faible hauteur en pied de coteau,
- toiture végétalisée,
- utilisation du bois pour partie,
- exposition sud.

Dans le cadre du dossier de demande Leader, la demande de subvention ne porte que sur les dépenses relatives à la Base Sport-Nature.

Objectifs à atteindre

- La redynamisation du centre bourg,
- Le maintien de l'offre de services à la population,
- Le développement des activités de loisirs, sportives et culturelles,
- L'augmentation du nombre de visiteurs à St-Sulpice-sur-Risle,
- L'augmentation du nombre d'adhérents au sein des associations locales,
- La création d'une offre récréative de qualité, complémentaire à l'offre touristique locale,
- La valorisation de chemins de randonnée et de « la Risle ».

Bénéficiaires de l'opération

- Les associations locales dont l'association « CAF Risl'adventure » : les adhérents, les licenciés, les visiteurs locaux et extra-locaux (promeneurs, randonneurs, centres de loisirs, ...),
- Les habitants de la commune et de l'intercommunalité ainsi que des territoires voisins,
- ...

Lien du projet

avec les fondamentaux LEADER

avec les fondamentaux de la fiche action

Caractère innovant de l'opération

A travers ce projet, la commune entend créer un produit sportif de qualité permettant de :

- développer l'offre sportive tant dans la diversité que dans la qualité des activités (développement de la pratique VTT, du kayak, de la compétition, ...),
- valoriser les ressources locales (valorisation des chemins de randonnée, mise en valeur de la forêt)
- attirer de nouveaux usagers/visiteurs

Le bâtiment est exemplaire de par son insertion architecturale et paysagère : utilisation du bois dans la construction et toiture végétalisée.

La commune construit un bâtiment mutualisé, au service de toutes les associations locales et permet d'ouvrir une véritable « Base Sport Nature ».

Il s'agit d'un service sportif, permettant d'attirer un nouveau public de par la qualité du produit proposé. Les conditions d'accueil du public sont exemplaires. Les associations locales vont pouvoir développer de nouvelles activités. L'association CAF Risl'adventure envisage de développer « la compétition » au sein de ses activités. L'ensemble du site va permettre aux associations locales d'organiser de grandes rencontres culturelles et sportives (randonnées nocturnes, RAID APPN (Activités Physiques de Pleine Nature), ...

Caractère partenarial de l'opération

Les principaux partenaires associés dans la réflexion et la définition technique du projet sont :

- le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) : il a participé à la requalification urbaine et paysagère du secteur de la mairie et de la Risle. De son analyse est ressortie la programmation d'un bâtiment mutualisé : salle communale/Base Nature. Celle-ci a été enrichie par les apports d'un groupe de travail, composé d'élus et d'usagers. Ce collectif a contribué à la définition des objectifs du projet et de ses enjeux. Les besoins des acteurs locaux (associations locales notamment) ont été pris en compte.
Le CAUE a participé à la rédaction d'un cahier des charges permettant de choisir un maître d'œuvre et a défini sommairement l'enveloppe budgétaire d'un tel projet. Il a également conseillé la collectivité dans le choix des matériaux à utiliser/à valoriser...
- le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) : il a été sollicité par la commune et l'architecte afin de vérifier la compatibilité du projet et de l'architecture du futur bâtiment dans l'environnement local ;
- le Conseil Départemental de l'Orne (service tourisme) : il a été associé en tant que partenaire technique (promotion du site, ...) et financier ;
- la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche et le PETR PAAO, associés afin d'étudier les aides financières possibles ;
- Profession Bois a également été consulté sur le projet,
- L'office de tourisme des Pays de l'Aigle et de la Marche en tant que partenaire technique (promotion du site, ...).

En matière de fonctionnement et de gestion, la commune associe les associations locales afin de déterminer un planning d'utilisation et responsabiliser les utilisateurs sur l'entretien et la pérennité du bâtiment.

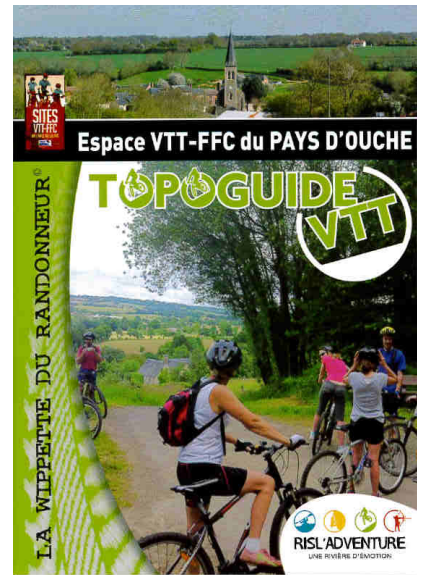
Caractère transférable de l'opération

Le projet est reproductible sur un autre territoire.

Impact sur l'emploi

Ce projet permet de maintenir une activité relevant du champ de l'ESS et surtout de favoriser la création d'un emploi au sein de l'association CAF Risl'adventure.

Ce projet permet de rapprocher les services de la population et de redynamiser le centre-bourg de St-Sulpice-sur-Risle. Le projet contribue à renforcer l'attractivité de la commune et du pôle aiglon.



Moyens de communication utilisés

Pour l'opération

La collectivité prévoit de :

- inaugurer le bâtiment : cette inauguration sera couverte par la presse,
- réaliser un document de promotion du site,
- le présenter sur le site Internet de la collectivité.

Pour mentionner la participation des co-financeurs

Un panneau d'affichage de taille réglementaire, comportant les logos des financeurs sera apposé au bâtiment.

Evaluation de l'opération

Indicateurs de suivi et d'évaluation de l'opération

- Nombre d'utilisateurs
- Nombre d'adhérents
- Nombre de manifestations sportives

Cohérence avec les indicateurs relatifs à la fiche action concernée (cf. tableau excel) :

Plan de financement

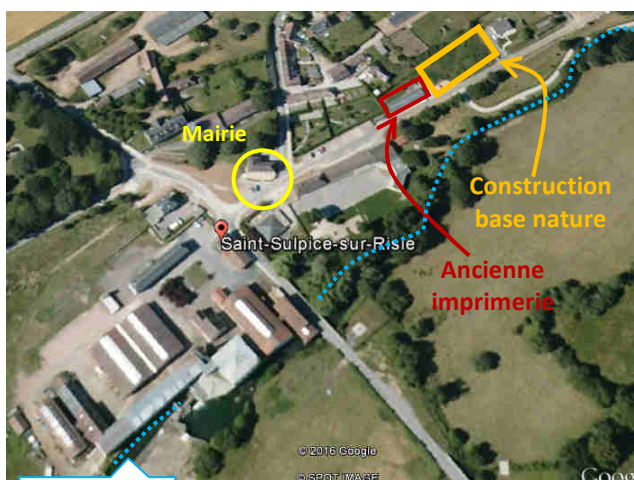
Coût total de l'opération :	1 477 490,45 € HT
dont Coût Base Nature :	545 890,45 € HT
Coût éligible de l'opération :	327 285,45 € HT

Plan de financement spécifique LEADER si nécessaire

Dépenses <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC		Recettes		
Nature	Montant	Origine	Montant	% de la dépense
Lot 2 : Charpente	67 548,05 €	Conseil		
Lot 3 : Couverture	44 675,38 €	Départemental	17 986,33 €	5,50 %
Lot 4 : Menuiseries extérieures	16 252,02 €	Etat (DETR)	101 349,35 €	30,97 %
Lot 5 : Menuiseries intérieures	22 996,00 €	FEADER Leader	90 000,00 €	27,49 %
Lot 6 : Carrelage	13 300,00 €	Autofinancement	117 949,77 €	36,04 %
Lot 7 : Peinture	3 400,00 €			
Lot 8 : Plomberie	53 449,00 €			
Lot 9 : Electricité	7 900,00 €			
Lot 10 : Aménagements paysagers	22 978,00 €			
Maîtrise d'œuvre	74 787,00 €			
TOTAL	327 285,45 €	TOTAL	327 285,45€	100%

Commentaires :

Ce projet a été présenté et retenu au titre du précédent programme Leader du GAL Pays d'Ouche. Faute de réponse fructueuse à l'appel à concurrence, le projet n'a pas démarré dans les temps et a dû être désengagé de la précédente programmation. Les partenaires financiers (Etat, Département) se sont engagés sur le projet depuis 2014.



La Risle



Lieu d'implantation de la future « Base Nature » et de la salle communale



Partie Base-Nature

Entrée commune

Partie Salle communale